

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
23 MAI 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 23 mai 2017, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Jean-Philippe Martin	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Jacques Hébert	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette assemblée.

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

131-05-2017

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour

1. Dépôt des états financiers 2016

Période de questions
Levée de l'assemblée

1. Dépôt des états financiers 2016

132-05-2017

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2016 de la Municipalité, préparé par la firme Amyot Gélinas, comptables professionnels agréés, indiquant un surplus de 70 608 \$ pour l'année 2016.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
23 MAI 2017

Période de questions
Levée de l'assemblée

133-05-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 18 h 45.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean F. Delisle,
Maire

Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière, directrice générale